
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 15 janvier 2024 à 8 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA24 08 0039

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 15 janvier 2024, à 8 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier - absente

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Daniel Simon, agissant à titre de secrétaire.

CA24 08 0040

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024.

ADOPTÉ.

CA24 08 0041

Soumis sommaire décisionnel numéro 1248666001 visant à autoriser un règlement hors cour pour une somme de 75 000 \$, en capital, intérêts et frais payable en faveur de la demanderesse Les constructions Berka inc., et autoriser la directrice de l'arrondissement de Saint-Laurent à signer la transaction et reçu-quittance ainsi que tout autre document afin de mettre en œuvre le règlement hors cour.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080149 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 avril 2019, octroyant un contrat à la firme Les constructions Berka inc., pour la rénovation de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, conformément aux documents d'appel d'offres 19-001;

ATTENDU la demande introductive d'instance déposée le 2 décembre 2021, à la Cour supérieure du district de Montréal (500-17-119209-214) par Les constructions Berka inc.;

ATTENDU la proposition de règlement hors cour intervenue entre les parties en vertu de laquelle, Ville de Montréal accepte de payer à Les constructions Berka inc. un montant de 75 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la proposition de règlement hors cour;

- 2.- D'autoriser la directrice d'arrondissement de Saint-Laurent à signer la transaction et reçu-quittance ainsi que tout autre document afin de mettre en œuvre le règlement hors cour représentant un montant de 75 000 \$, taxes incluses, à être payé à Les constructions Berka inc., relativement à son action intentée contre la Ville de Montréal (500-17-119209-214);
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA24 08 0042

La période de questions du public débute à 8 h 39.

Aucune question n'a été posée.

CA24 08 0043

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance extraordinaire à 8 h 41.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024.
